



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

**Présents** : Mmes : Martine CHARROIS/Régine DUBOIS (départ à 20h00 pouvoir à G. DELNESTE)  
MM. Guy DELNESTE/Jean Jacques DURAND/Bernard GAREAU/Florian GUY/François ROUX

**Absents** : M. Fabien GUERIN (pouvoir à B. GAREAU) M. Jean Jacques DURAND (pouvoir à F. GUY)

**Secrétaire de séance** : M. Florian GUY

**Début de la séance** : 18 H 30

En préambule Mr le Maire précise qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour en point 7 la modification des statuts de la CCAVM pour laquelle une délibération est à prendre. Pas d'objections à cette demande.

### **1- APPROBATION du COMPTE RENDU PRECEDENT DU 19 SEPTEMBRE 2015 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2- POINT SUR TRAVAUX EN COURS ET BUDGETES :**

#### **AIRE DE JEUX :**

- HALLE PREAU : Lots 1 et 2 Terrassement, maçonnerie, charpente, toiture.  
Travaux terminés, facturés et payés.  
Lot 3 Zinguerie : Travaux terminés également en attente facturation par l'entreprise.  
Travaux complémentaires nécessaires pour évacuation eaux des gouttières comprenant regard de collecte et canalisation enterrée vers le fossé. Devis de l'entreprise DOUILLE pour 430.00 € HT. Accord du conseil sur ce devis.
- JEUX ENFANTS : Dalle béton faite, installation des jeux proprement dits 29 et 30 octobre.
- LAVOIR : Travaux d'électrification : Une demande de raccordement a été faite auprès d'ERDF avec passage de la ligne en enfouissement sous la chaussée. Le Devis d'élève à 1 062.00€ TTC avec une offre promotionnelle incluant une remise de 590.00€HT. Accord du conseil. Par ailleurs il faut relancer l'électricien pour que ces travaux soient terminés avant la fin de l'année.
- VOIRIE L'aménagement de la chaussée avec création de places de stationnements avec ilots de protection a été vu avec la CCAVM qui en assure la maitrise d'œuvre. Le devis reçu se monte à 1 066.50€ HT. (Nous l'avions prévu dans le dossier de demandes de subvention et dans le budget à hauteur de 1 500 € HT). Accord du conseil pour commander cet aménagement qui servira également de ralentisseur du fait de la réduction de la chaussée circulée à cet endroit à une voie.

#### **VOIRIE COMMUNALE :**

Les travaux budgétés ont été réalisés tout dernièrement par la Société EUROVIA sous maitrise d'œuvre de la CCAVM et consistaient à un enduit gravillonné bi couche rue du long de la mare, rue de la brèche pour la partie entre la rue du Vau et la route de Clamecy et le parking du bas route de Chatel.

Une réflexion est en cours pour l'installation de dispositifs ralentisseurs à différents points du village.

**CIMETIERE** : L'entreprise titulaire du marché espace cinéraire et columbarium doit intervenir après la Toussaint afin de pas perturber le cheminement pendant cette période dite de recueillement.

**ECLAIRAGE PUBLIC** : Le remplacement des anciens luminaires par des modèles LED a été faite : 33 sur 43. Pour les 10 restants plus récents, seules les ampoules ont été remplacées par des modèles basse-consommation.

La commande de décorations lumineuses de fin d'année pour la façade de la Maire comme évoquée lors du dernier conseil a été passée pour 1 176.90 € TTC incluant une remise de 20 % obtenue du fournisseur.

### **3- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'YONNE (SDEY) :**

Une réunion du Comité Local (CLEA) de l'Avallonnais à laquelle assistaient B. GAREAU (titulaire) et G.DELNESTE (suppléant) s'est tenue le 19 octobre dernier. Il y a été exposé les travaux programmés pour 2016 sur la base des demandes reçues des communes. En ce qui nous concerne, nous n'avons rien proposé pour l'année prochaine.

Concernant la maintenance du réseau d'éclairage public, la commune a transféré cette compétence au SDEY qui a passé un marché pour notre secteur à l'entreprise CITEOS. Il nous est proposé de choisir la fréquence de passage annuel : soit 1 / 3 / 6 ou 11 passages pour des coûts respectifs de 86 € / 602 € / 774 € / 1 0 75 € subvention du SDEY déduite. Compte tenu que notre installation vient d'être rénovée et que le durée de vie des nouvelles ampoules est censée être plus longue, les conseillers choisissent la périodicité de 3 visites annuelles selon, les périodes mi-janvier, fin mars mi-avril, fin octobre mi-novembre. Par ailleurs il est évoqué le problème de la mise en place de capteurs commandant le fonctionnement selon la luminosité ambiante dans la plage horaire choisie. Il faudrait demander un devis.

### **4 – ONF**

Nous avons été sollicité par l'ONF mandataire d'un groupement commune de Chatel-Censoir et indivision SAVY pour la création d'une route forestière desservant leurs propriétés boisées. Cette route emprunterait sur environ 100 m le chemin rural dit du Crot au pin à Chatel (appartenant à Asnières) pour rejoindre la RD 214.

Ce chemin restera la propriété de la commune d'Asnières et tous les frais d'aménagement ainsi que l'entretien seront supportés par les pétitionnaires. Accord des conseillers et délibération prise en ce sens.

Une vente par adjudication concernant les parcelles 10 -1/29 et 21 / 22 /23 se déroulera à Avallon le 18 novembre. Les conseillers laissent le soin à l'ONF de fixer le prix de retrait.

### **5- LOGICIEL GESTION DU CIMETIERE :**

La durée d'utilisation de ce logiciel spécifique (prestataire Sté ELABOR) est arrivée à expiration et il faut renouveler la licence d'utilisation qui comprend hébergement, sauvegarde, maintenance et assistance technique. Deux possibilités sont proposées par ELABOR : 3 ou 5 ans. Après délibération les conseillers optent pour l'abonnement de 3 ans avec une facturation annuelle de 134.91€ HT.

### **6- DOSSIER ACCESSIBILITE :**

Il est rappelé que nous avons l'obligation de faire procéder à un diagnostic des ERP (établissements recevant du public) et déposer un agenda programmant les travaux sur 3 ans. Nous avons confié cette mission à la CCAVM qui à ce jour dans le cadre de son appel d'offre global pour 8 communes demandesses n'a reçu que 2 devis. Le coût uniquement pour le diagnostic serait de l'ordre de 850€ HT. Auquel il faudra ajouter les travaux d'aménagement dont le montant

est pour l'instant indéterminé. La question est de savoir si d'éventuelles dérogations ou adaptations sont possibles. Affaire à suivre donc en collaboration avec la CCAVM.

## **7- MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCAVM :**

Il est précisé que selon délibération du 08 octobre 2015, le conseil communautaire de la CCAVM a validé la révision de ses statuts visant notamment à adapter les compétences communautaires au contexte budgétaire. Le conseil municipal de chaque commune membre doit également se prononcer sur ces modifications qui sont exposées en séance et concernent :

- Le tourisme en reportant la mise en place d'un office de tourisme intercommunal au 01/01/2017
  - La voirie qui exclu désormais le fauchage de la compétence communautaire.
  - Plusieurs aides financières ainsi qu'une étude sur la mise en œuvre d'un CIAS.
- Vote du conseil : 6 voix pour et 2 abstentions

## **8 – REVISION SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI) :**

Mr le Maire informe les conseillers du projet de la Préfecture en date du 15/10/15 portant sur la révision du SDCI et pour laquelle la commune doit se prononcer par délibération sur les points suivants :

- **POINT 1 Nouvelle carte des EPCI à fiscalité propre (cartes 1 et 2)**
  - 1.1 Rattachement à la CCAVM des communes d'ARCY SUR CURE, BOIS D'ARCY et MERRY SUR YONNE :  
Accord du conseil sous réserves de délibérations concordantes des communes concernées, seule la Commune de Merry sur Yonne ayant à ce jour donné un avis favorable
  - 1.2 Sur le projet de regroupement des Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN et DU SEREIN :  
Le conseil vote contre à l'unanimité
- **POINT 2 Regroupement des syndicats de rivières (cartes 3 et 4)**  
Concernant notre territoire et compte tenu du transfert de compétence envisagé au Parc Naturel Régional du Morvan qui se transforme actuellement en syndicat ouvert et pour lequel le financement pour 2016-2017 n'a pas été clairement établi le vote des conseillers donne 3 voix contre et 5 abstentions.
- **POINT 3 SIVOS (carte 6)**  
La proposition relative aux syndicats à vocation scolaire ne modifiant en rien la situation actuelle nous concernant, celle-ci est adoptée à l'unanimité.
- **POINT 4 Déchets ménagers et assimilés (cartes 7 & 8)**  
La carte relative à la gestion des déchets est approuvée à l'unanimité
- **POINT 5 Assainissement (cartes 7bis & 8)**  
La carte proposée est validée à l'unanimité mais concernant uniquement l'assainissement non collectif (SPANC), la commune n'étant pas concernée par l'assainissement collectif.
- **POINT 6 REGROUPEMENT DES STRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (cartes 9 & 10) :**  
Après le transfert obligatoire de cette compétence à la CCAVM au 01/01/2020 et sur l'hypothèse d'un transfert par la CCAVM à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre le vote des conseillers donne 3 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

## **9 – PROJET DE COMMUNE NOUVELLE :**

Mr le Maire explique qu'une première réunion sur ce sujet s'est tenu le 30/09/15 à Montillot en présence de Mme le Sous-Préfet d'Avallon, d'un représentant de la Direction générale des Finances publiques et des élus des communes pressenties pour former une commune nouvelle soit un ensemble de 11 communes. Les documents présentés à cette réunion d'origine Sous -Préfecture et AMF (association des Maires de France) ont été remis par la suite aux conseillers d'Asnières. Après une première concertation entre élus des 11 communes il y aurait non pas une mais deux communes nouvelles et nous serions avec Vezelay, Chatel-Censoir, Lichères sur Yonne et Chamoux soit 5 communes pour lesquelles il convient d'établir une charte précisant les différents aspects administratifs, comptables et formes de fonctionnement, notamment les compétences en dehors de celles obligatoires que chaque commune fondatrice conserverait.

Dans un premier temps et afin de pouvoir poursuivre dans cette démarche, il convient que chaque commune se prononce sur le principe de cette fusion. Il rappelle que les communes doivent être limitrophes.

A ce jour la Commune de Chamoux par l'intermédiaire d'un courriel de son Maire a donné une réponse négative. Les conseils de Chatel censoir et Lichères se sont prononcés pour. Concernant ASNIERES , la question est posée en séance :

7 voix pour et 1 voix contre.

Reste à connaître la position du Conseil de Vezelay qui ne s'est pas encore réuni pour statuer.

## **10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Vente mini chaine à ANACR : Comme évoqué lors du dernier conseil, la vente est proposée pour 50.00 €. Accord du conseil, de même que pour l'achat d'une sonorisation portable pour un prix de l'ordre de 450 € HT ;
- Suite au passage répété d'engins et véhicules motorisés dans le gué entre le chemin d'Avrigny et la RD 124, le conseil décide de fermer ce passage qui sera désormais uniquement praticable à pied.
- La commission jeunesse organise la soirée Halloween le vendredi 30/10

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 15**